

NOTE EXPLICATIVE SUR LA DEMANDE DE RELÂCHER DANS LA NATURE DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Le Parc de Lunaret – Zoo de Montpellier, représenté par David GOMIS, capacitaine faune sauvage, sollicite une dérogation de transport en vue de relâcher dans la nature de spécimens d'espèces animales protégées.

Le Parc de Lunaret a mis en place un protocole de capture d'espèces nuisibles ciblant le Renard commun (*Vulpes vulpes*). De façon occasionnelle n'excédant pas plus de 4 à 5 fois par an, une genette commune (*Genetta genetta*), espèce protégée, est découverte captive dans un de ces pièges.

Souhaitant prévenir les éventuelles prédatons sur ses populations captives aviaires et le retour plus fréquent des genettes dans les pièges à renards, le Parc de Lunaret effectue cette demande de transport et de délocalisation de ces individus capturés au zoo sur les sites des communes suivantes :

- **Saint Clément de rivière** : Le miradou et Chemin du Grand devois,
- **Viols en Laval** : site de Cambous,
- **Viols le Fort** : le Triol et aux alentours de la D127,
- **Montarnaud** : La Prade
- **Ganges**